



ROYAUME DU MAROC



*« 24^{ème} Session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds
Marins »*

*Déclaration faite par M Mohammed Atlassi
Ministre Plénipotentiaire*

Kingston, Jamaïque 23 Juillet 2018

Point 8 de l'Ordre du jour : Rapport du Secrétaire Général

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection pour présider nos travaux et vous assure de la pleine coopération de ma délégation.

Ma délégation tient à remercier le Président sortant M Eugénio Joao Muianga du Mozambique, pour le travail bien accompli lors de la 23^{ème} Session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds Marins.

Mes remerciements chaleureux vont au pays hôte, la Jamaïque, pour l'hospitalité et les efforts déployés pour faciliter notre séjour. La présence de l'Honorable Ministre d'Etat pour les Affaires Etrangères et le Commerce Peamel Chales Jr. témoigne de l'importance accordée à nos travaux.

Monsieur le Président,

Ma délégation fait sienne la déclaration faite au nom du Groupe africain et compte faire les commentaires suivants à titre national.

Ma délégation prend bonne note du rapport bien détaillé du Secrétaire Général, contenu dans le document ISBA/24/A/2, qui couvre la période allant du mois de juillet 2017 à mai 2018. Il s'agit d'une période qui a connu un travail intense et un dynamisme important des organes de l'Autorité.

Dans ledit rapport, le Secrétaire Général nous a fait part des activités phares de l'Autorité durant l'année écoulée, en précisant les attributions de l'Autorité, établies conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et de l'Accord de 1994. Ces activités reflètent les efforts déployés par l'Autorité, sous l'impulsion du Secrétaire Général, M Michael Lodge, pour accomplir son devoir et répondre aux attentes des Etats Membres et ce, dans une phase cruciale, tant attendue, à savoir le passage de la phase d'exploration à celle d'exploitation des ressources minérales dans la zone.

Les décisions prises lors de la 23^{ème} Session de l'Autorité Internationale des Fonds Marins ont permis d'entamer une approche innovatrice tant sur la forme que la substance. La tenue de deux sessions du Conseil et le lancement d'examen du projet de règlement régissant l'exploitation dans la zone témoignent d'un intérêt pour mieux se préparer à la phase d'exploitation. En outre, le travail fait par la Commission Juridique et Technique dans ce sens et la tenue de la réunion conjointe de cette dernière avec la Commission Financière ont provoqué un débat fructueux et riche, qui doit continuer pour tenir compte des préoccupations des uns et des autres, en vue de parvenir à un document de règlement

régissant l'exploitation dans la zone, de nature à garantir les intérêts des générations futures.

Monsieur le Président,

En vertu de la Convention, l'exploitation dans la zone concerne le patrimoine commun de l'humanité. D'où, l'impératif de tenir compte dans le projet de réglementation d'exploitation, d'une part, de l'importance de la préservation et de la protection de l'environnement et du milieu marin. La prise de dispositions claires à cet effet, dont le suivi et l'évaluation d'une manière continue, ainsi que l'élaboration de rapports périodiques, sont de nature à préserver les intérêts des générations futures. D'autre part, il faut veiller sur la mise sur pied d'un régime de paiement capable d'assurer un partage équitable des bénéfices. Partant, l'opérationnalisation de l'entreprise est plus que jamais une nécessité urgente. Ma délégation se félicite à cet égard de l'engagement et de la compréhension du Secrétaire Général à ce sujet.

Monsieur le Président,

Ma délégation considère que la formation et le renforcement des capacités des pays en développement est impératif pour outiller les ressources humaines de ces pays, notamment dans le domaine de la recherche scientifique marine. Les ateliers et les séminaires doivent profiter aux pays en développement pour assurer l'accès au développement durable des ressources vivantes et non vivantes et la protection de l'environnement marin dans les zones au-delà de la juridiction nationale. Le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la zone rend un service inestimable dans le renforcement des capacités permettant aux chercheurs et scientifiques issus des pays en développement de bénéficier de programmes de formation. Ma délégation remercie les contributeurs à ce fonds et appelle d'autres à faire de même. C'est un moyen parmi d'autres pour encourager la recherche scientifique marine dans la zone.

Ma délégation se réjouit également de l'initiative du Secrétaire Général de mettre en place le Prix d'excellence pour la recherche en haute mer en faveur des jeunes chercheurs. Le prix attribué hier au Dr Diva Amon, que ma délégation félicite une fois de plus à cette occasion, est aussi un encouragement aux jeunes femmes d'explorer et exploiter ce domaine.

La Bibliothèque SatyaNandan constitue tant pour les Etats Membres que les chercheurs un trésor de documents et de références en matière de droit de la mer.

La mise sur pied d'un site web de l'Autorité est un pas dans le bon sens vue la poussée que connaît le domaine des technologies de l'information et de communication devenu indispensable dans toute recherche et apprentissage.

Monsieur le Président,

La dynamique qui caractérise les travaux de l'Autorité et l'engagement des Etats membres comme en témoigne le nombre record de participation lors de cette session s'inscrit dans une conjoncture internationale, marquée par une prise de conscience de l'importance des océans et l'impératif d'assurer la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité marine.

Force est de constater l'adoption de l'Agenda 2030 avec un point phare concernant les océans, à savoir l'objectif 14.

De plus, l'année dernière a été une année charnière durant laquelle les Etats Membres ont œuvré sur plus d'un niveau pour dire d'une seule voix assez à la négligence et à la spoliation de nos océans. La tenue du 5 au 9 juin 2017 de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 du développement durable, s'inscrit dans cet objectif. La Conférence a été sanctionnée par l'adoption à l'unanimité de la déclaration « L'Océan notre avenir : Appel à l'Action ».

En outre, des progrès indéniables ont été enregistrés à l'issue de 4 Sessions du comité préparatoire pour l'établissement d'un instrument juridiquement contraignant, relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale, dite BBNJ.

L'adoption de la résolution 72/249 a scellé le déclenchement d'un travail plus sérieux qui puise du respect des règles des Nations Unies pour la tenue de la Conférence Intergouvernementale, qui entamera sa première réunion en Septembre prochain.

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction desdits efforts et préciser que ceux relatifs au processus du BBNJ est un pas important dans le bon sens.

En fait, lors des deux processus précités, le Maroc a été au-devant de la scène avec le seul objectif d'assurer la protection des océans et leur utilisation saine afin de les préserver pour les générations futures. Ma délégation, comme à l'accoutumée, épris de volonté pour faire aboutir cet œuvre continuera à travailler avec les Etats Membres avec la même ardeur et engagement constructif, connus lors des deux dernières années, pour la finalisation d'un instrument juridiquement contraignant sous la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer, qui continue de s'affirmer en tant que cadre universel vu le nombre croissant d'adhésions.

Enfin, le Royaume du Maroc apporte son soutien aux travaux de l'Autorité Internationale des Fonds Marins et restera un membre actif de l'Autorité.

Merci pour votre attention

